



Communiqué de presse du 26 novembre 2011

CENTRALE GAZ DE VERBERIE

Tribunal Administratif : une annulation, deux annulations ...l'effarant projet terrassé

Dans la foulée de l'annulation de l'autorisation ministérielle accordée à Direct Energie pour exploiter sa centrale, le Tribunal Administratif, en ce 25 novembre 2011, vient à nouveau de donner raison aux associations.

Cette fois, c'est l'annulation de la décision du conseil municipal de Verberie, qui, en octobre 2009, malgré l'exceptionnelle levée de boucliers des habitants lors des manifestations ou des enquêtes publiques, malgré un avis défavorable du commissaire enquêteur, avait pris la décision de déclasser des terres agricoles pour inviter Direct Energie à lancer son projet de centrale thermique à gaz.

Le tribunal a retenu les arguments des associations, en particulier sur les insuffisances de l'étude d'impact de la centrale : impacts environnementaux étudiés de manière « *superficielle* », insuffisance des mesures compensatoires proposées, insuffisance dans l'analyse paysagère, tant en ce qui concerne la co-visibilité depuis les monuments classés que sur l'impact visuel du panache de vapeur, « *qui sera visible à plusieurs km de distance* », de « *très forts risques d'atteinte à la pérennité* » d'un biocorridor « *stratégique à l'échelle régionale, voire nationale* »

« *La commune de Verberie a commis une erreur manifeste d'appréciation en approuvant la révision simplifiée de son plan local d'urbanisme* »

C'est donc une victoire incontestée sur tous les fronts juridiques menés par les associations (Pas de Centrale en Basse-Automne, le ROSO, et Picardie Nature), ainsi que pour le Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France, associé dans la démarche.

Et maintenant ?

Rappelons que le projet de centrale thermique, une fois encore en 2011, a été inscrit par l'équipe municipale en place à Verberie, dans la nouvelle révision globale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il reste donc une dernière étape, en même temps que démarrent les délais d'appel de 2 mois : faire retirer définitivement tout projet de centrale du PLU de Verberie et s'assurer qu'il ne puisse renaitre un jour.

Franck Deboise

Président de l'association
Pas de Centrale en Basse Automne
Contact : pasdecentrale@orange.fr / 06 08 96 71 32

Les délibérations du tribunal administratif sont disponibles sur les liens suivants :

- annulation de l'autorisation ministérielle d'exploiter une centrale accordée à Direct Energie en janvier 2009 : <http://www.basseautomne.fr/doc/ta-annulexploit-nov2011.pdf>
- annulation de la décision d'octobre 2009 du conseil municipal de Verberie sur la révision de son Plan Local d'Urbanisme : <http://www.basseautomne.fr/doc/ta-annulplu-nov2011.pdf>